

Bureau du contrôleur général

Le Bureau du contrôleur général comprend deux directions.

Direction de l'évaluation de l'efficience

La Direction de l'évaluation de l'efficience est chargée d'améliorer le processus de prise de décisions des gestionnaires grâce à une information de meilleure qualité au sujet du bilan rationnel des programmes gouvernementaux. A cette fin, elle élabore et adopte des politiques devant permettre de faire le bilan des programmes mis en œuvre par les ministères et elle conseille les gestionnaires intéressés au sujet de l'application de ces politiques à des programmes précis. Elle étudie l'application des politiques connexes suivies par les ministères et les organismes fédéraux tout en jouant, au sens large, un rôle de liaison et de coordination dans l'évaluation qualitative et quantitative des résultats de l'application des programmes du gouvernement fédéral.

La Direction entreprend des études et des enquêtes spéciales au sujet de certains aspects de l'évaluation des programmes, tels que des études de la qualité des services offerts au public par les programmes du gouvernement. Ses activités sont

étroitement liées à la planification des programmes et à la recherche des ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes.

Direction de l'administration financière

La Direction de l'administration financière est responsable de toutes les questions de politique d'administration financière du gouvernement du Canada. Elle doit assumer des fonctions qui touchent l'ensemble de l'administration fédérale; elle est notamment chargée

- d'élaborer et d'évaluer les politiques d'administration financière;
- d'élaborer et d'évaluer les politiques et normes de vérification interne;
- d'élaborer et de veiller au respect des principes et des normes comptables employés dans le calcul des comptes du Canada et dans la préparation des comptes publics et nationaux;
- d'élaborer et d'évaluer les principes et les lignes directrices régissant la conception des systèmes financiers;